



Tél : 03.44.76.84.84  
mairie@mairiepimprez.fr

DEPARTEMENT DE L'OISE  
ARRONDISSEMENT DE COMPIEGNE  
CANTON DE THOUROTTE  
**MAIRIE DE PIMPRESZ**  
RUE DE L'EGLISE  
60170

**ARRETE N°2026-27**

**PORTANT AUTORISATION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC**

**173 rue du Moulin**

**Du 25 mars 2026 au 10 avril 2026**

LE MAIRE DE PIMPRESZ (Oise),

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L. 2212-1, L. 2212-2, et L. 2213-6 ;

Vu le Code du Commerce, notamment les articles L 310-2 et R 310-8 ;

Vu le Code Général des Propriétés des Personnes Publiques et notamment l'article L3111-1 ;

Vu le Code de l'Urbanisme notamment ses articles L 421-1 et suivants ;

Vu le Code de la Voirie Routière notamment les articles L 411-1 et R 418-1 et suivants ;

Vu le Code de l'Environnement ;

Considérant la demande en date du 18 mars 2026 par laquelle la SARL JSA, 241 rue Marcel Poulin à Guiscard (60640) demande l'autorisation d'occuper le domaine public pour des travaux de réfection de toiture, au 173 rue du Moulin 60170 PIMPRESZ du 25 mars 2026 au 10 avril 2026.

**ARRETE**

**Article 1 :** La SARL JSA est autorisée à occuper le domaine public pour des travaux de réfection de toiture en installant un échafaudage de 5 ml au 173 rue du Moulin 60170 PIMPRESZ du 25 mars 2026 au 10 avril 2026, à charge pour lui d'appliquer les dispositions des articles suivants.

**Article 2 :** Le domaine public occupé et ses abords devront toujours être maintenus dans un parfait état de propreté. Les détritus seront ramassés et évacués par le bénéficiaire.

**Article 3 :** Le pétitionnaire sera entièrement responsable des dommages, des accidents qui pourraient survenir du fait de son stationnement.

**Article 4 :** Il pourra être mis fin à cette autorisation par courrier. Aucune indemnité ne pourra être réclamée.

**Article 5 :** ampliation de cet arrêté transmis :

- A l'intéressé,
- A Monsieur le Commandant du Centre de Secours de Thourotte,
- A Monsieur l'Adjudant-Chef de la Brigade de Gendarmerie de Ribécourt-Dreslincourt,
- Au service technique communal

Fait à Pimprez,  
Le 18/03/2026

Le Maire,  
Pascal LEEVRE

